Marcel Jaeger

Principes et pratiques d'action sociale

Sens et non-sens de l'intervention sociale

DUNOD

Illustration de couverture © Shutterstock
Composition : Publilog

Le pictogramme qui figure ci-contre mérite une explication. Son objet est d'alerter le lecteur sur la menace que représente pour l'avenir de l'écrit, particulièrement dans le domaine de l'édition technique et universitaire, le développement massif du photocopillage.
Le Code de la propriété intellectuelle du 1er juillet 1992 interdit en effet expressément la photocopie à usage collectif sans autorisation des ayants droit. Or, cette pratique s'est généralisée dans les établissements d'enseignement supérieur, provoquant une baisse brutale des achats de livres et de revues, au point que la possibilité même pour les auteurs de créer des œuvres nouvelles et de les faire éditer correctement est aujourd'hui menacée.
Nous rappelons donc que toute reproduction, partielle ou totale, de la présente publication est interdite sans autorisation de l'auteur, de son éditeur ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC, 20, rue des Grands-Augustins, 75006 Paris).

DANGER
LE PHOTOCOPILLAGE TUE LE LIVRE

© Dunod, 2023
11, rue Paul Bert, 92240 Malakoff
www.dunod.com
ISBN 978-2-10-084957-4

Le Code de la propriété intellectuelle n'autorisant, aux termes de l'article L. 122-5, 2° et 3° a), d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite » (art. L. 122-4).
Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constitue-rait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

Sommaire

Préface V
Emmanuel Jovelin

Introduction 1

Première partie

Les professionnels du lien social en recherche de sens

1. Action sociale et travail social 7

2. Travail social et intervention sociale 15

3. Travail social et économie sociale et solidaire 21

4. Travail social et santé publique 29

5. Aidants professionnels, aidants informels, pairs aidants 41

Deuxième partie

Le cadre de pensée : continuités et ruptures

6. Normes et valeurs : s'entendre sur les finalités 57

7. Un passé et un passif : la tentation de l'exclusion 67

8. La construction d'une nouvelle légitimité 79

9. Les mutations sociétales et l'hybridation des publics en difficulté 85

10. La montée des incertitudes et de la défiance 95

11. Le virage domiciliaire 113

12. Le virage inclusif 123

13. Les savoirs académiques, professionnels et expérientiels 139

TROISIÈME PARTIE

LES FAÇONS DE FAIRE : UN NOUVEAU RAPPORT AUX PERSONNES

14. Façons de dire et façons de faire : l'importance de la sémantique 151

15. De la participation au développement du pouvoir d'agir 165

16. Les voies de l'innovation 185

17. Du projet au parcours 199

18. L'accompagnement préventif 211

19. Les responsabilités croisées 217

20. Violence et travail social 227

21. Du contrôle à l'évaluation 239

22. Les formations, entre le développement de compétences spécifiques et la transversalité 253

QUATRIÈME PARTIE

L'AVENIR DE L'ACTION SOCIALE : AGIR DANS L'INCERTITUDE

23. Crise éruptive ou crise endémique du travail social ? 263

24. Le dépassement des dissensus idéologiques 273

25. La production de connaissances nouvelles : la place de la recherche 281

26. L'éthique et le temps de la décision 293

BIBLIOGRAPHIE 305

Préface

Emmanuel Jovelin[1]

L'ouvrage de Marcel Jaeger propose de revisiter des thématiques « pouvant aider à identifier les évolutions de l'action sociale et médico-sociale, avec des approches ouvertes sur des points qui continuent de faire débat ». Il traite des professionnels du lien social en recherche de sens. Marcel Jaeger y évoque un travail social traversé par une crise de légitimité se traduisant par une démobilisation des professionnels et une baisse d'attractivité des métiers du social. Certes, on parle du manque d'attractivité, de la baisse du nombre de candidats mais on peut se demander si la clef de ce manque d'attractivité n'est pas liée justement, comme l'a écrit l'auteur, « à la définition du périmètre et de la structuration de l'ensemble singulier des métiers du travail social et de l'intervention sociale... un secteur segmenté, à géométrie variable, constitué par une mosaïque de professions et d'identités revendiquées, traversé par des clivages de tous ordres, d'abord, d'un point de vue statutaire, ensuite d'un point de vue de l'histoire et des cultures professionnelles ».

Marcel Jaeger explique clairement avec minutie les difficultés qui président à cet émiettement, avec des diplômes qui correspondent à « une logique de ciblage de publics, et des formations devenues trop généralistes du point de vue de la destination des interventions et des publics considérés ». Dans ce cas, à quoi bon garder des formations qui au demeurant enseignent « presque la même chose ? ». Ne faut-il pas une refonte de ces formations afin d'avoir des troncs communs et des spécialisations à partir de la deuxième et de la troisième année ?

En effet, si les professionnels du lien sont à la recherche du sens, que dire de nouveaux entrants qui ont parfois des difficultés à trouver leur place ? Avant, on quittait une filière pour entrer « dans le social » ; serait-ce aujourd'hui l'inverse ?

1. Emmanuel Jovelin est titulaire de la chaire de travail social et d'intervention sociale du Cnam.

Dans cette première partie, Marcel Jaeger apporte non seulement des clarifications intéressantes, mais discute également des thématiques importantes, pour celle ou celui qui veut comprendre le secteur du travail social et de l'intervention sociale. Il s'agit des thématiques suivantes : travail social et intervention sociale, travail social et économie sociale et solidaire, travail social et santé publique et enfin, aidants professionnels, aidants informels, pairs aidants, aidants non professionnels etc. Sur ce dernier point la problématique des assistants sexuels, soulevée par l'auteur, m'a semblé intéressante. Certes la question, n'est toujours pas tranchée malgré les phases d'expérimentation permettant à l'accompagnement à la vie intime des personnes en situation de handicap, préconisées par le conseil consultatif national d'éthique.

La deuxième partie : « Le cadre de pensée : continuités et ruptures » aborde dans un premier temps la problématique des valeurs et ensuite revient sur la loi du 2 janvier 2002. Marcel Jaeger montre comment cette loi a construit une nouvelle légitimité et a représenté une rupture considérable : une loi qui a réaffirmé la place prépondérante des « usagers » et qui a posé de nouvelles contraintes aux établissements notamment le livret d'accueil, le contrat de séjour, le règlement de fonctionnement, l'évaluation, etc.

Plus loin, il revient sur la thématique des « mutations sociétales et l'hybridation des publics en difficulté ». Ici, Marcel Jaeger s'interroge et montre comment les nouvelles priorités sont définies et posées par les pouvoirs publics dans certains secteurs (protection de l'enfance, handicap, personnes en situation de pauvreté et de précarité, personnes âgées etc.), débouchant sur les nouvelles façons de « penser les inadéquations ». Il s'agit de voir comment « déterminer les correspondances justifiées ou non entre les profils de publics en difficulté et les catégories d'établissements ou de services censés répondre à leurs besoins... ; comment répartir les financements destinés à des publics ciblés ». Tout ceci montre qu'il n'est pas facile de penser les répartitions en des termes définis d'autant plus que les « typologies rendent mal compte de la diversité des cheminements individuels ». On note aussi dans cette deuxième partie des flottements dans la désignation de l'autre. Marcel Jaeger est parti du principe que « parler des personnes, concevoir des actions, discuter de questions de vocabulaire... oblige de passer par des catégorisations » ; or la catégorisation, souligne l'auteur, renvoie à une ambiguïté par rapport à sa finalité. Comment parler, comment désigner sans stigmatiser ? s'interroge l'auteur. Cette section est très intéressante, parce qu'elle interroge le rapport à l'autre et évite d'arriver à des catégorisations qui seraient dramatiques pour les personnes concernées. Marcel Jaeger propose de « cerner les postulats de la catégorisation, à savoir la possibilité même d'une catégorisation au vu de la complexité des problématiques individuelles et des situations particulières ».

L'auteur souligne également dans une section suivante la montée des incertitudes et de la défiance, qui rend difficile le travail d'accompagnement des publics vulnérables, comme nous l'avons vu durant la pandémie. Cette montée des incertitudes interroge les nouvelles pratiques des professionnels pour accompagner un public instable. Dans ce cas précis, que dire de la confiance ? Celle-ci est bousculée, précise Marcel Jaeger. En fait, nous sommes dans une société en crise de confiance ; or sans confiance, une société

peut se déliter. Ce qui est intéressant dans l'écrit de Marcel Jaeger est que derrière chaque constat, il essaye de donner des solutions. Ainsi s'interroge-t-il sur les leviers pour un travail social « positif ». Il cite la participation et le développement du pouvoir d'agir, la coopération entre les acteurs, l'éthique. Mais il se demande si cela suffira de réduire l'incertitude et la défiance. Pour lui, il faut voir « dans les fluctuations qui se poursuivent entre la commande publique, les valeurs, les moyens d'agir et les attentes divergentes des différents acteurs ».

Du virage domiciliaire au virage inclusif… : si le domicile marque le maintien ou le retour à l'autonomie, le domicile est un lieu qui peut être considéré comme un espace de confiance, mais il apparaît parfois comme un lieu de maltraitance, n'assurant pas une bonne protection. Souvent, nous sommes dans un dilemme ; le mieux est de trouver l'espace dans lequel la personne concernée peut réellement s'épanouir. Mais quel que soit le lieu, l'institution ou le domicile, ce qui est important est d'avoir un « éventail d'acteurs » formés à l'accompagnement, en évitant la juxtaposition de dispositifs et d'acteurs et que « les professionnels puissent mettre en œuvre des logiques de coopération, d'articulation, et de coordination » souligne Marcel Jaeger. Quant au virage inclusif, Marcel Jaeger se demande : comment croire à l'inclusion dans un espace social, politique et institutionnel segmenté ? Il montre les limites de cette idéologie qu'on trouve dans plusieurs textes en s'interrogeant sur le périmètre de l'inclusion, un terme qui traduit un tournant des politiques sociales, un terme qui interroge, avec « des changements de vocabulaire non explicités, mais aussi des flottements sémantiques de terminologie ». Il finit tout de même dans cet ouvrage à lui donner un sens précis en le comparant à la notion d'insertion, et d'intégration, et en confrontant plusieurs auteurs de référence. Le dernier point de la deuxième partie concerne les savoirs académiques, professionnels et expérientiels. Il rappelle le décret du 6 mai 2017, à propos de la définition du travail social ; un texte qui invite à reconnaître trois types de savoirs : des savoirs universitaires en sciences humaines et sociales, les savoirs pratiques et théoriques des professionnels et les savoirs issus d'expériences des personnes concernées.

Reste à savoir comment formaliser l'ensemble ? Le système actuel de la formation des travailleurs sociaux est-il capable de maintenir en éveil ces différents savoirs ? C'est la question fondamentale, à laquelle, il conviendrait de réfléchir dans les années à venir et même dans le livre blanc, en cours actuellement au sein du Haut Conseil du travail social. Maintenir en éveil les savoirs expérientiels nécessite le développement des recherches collaboratives, les recherches en/dans/sur le travail social ; or le champ ne dispose pas les moyens de ses ambitions affichées, parce qu'il n'y a pas de crédits pour alimenter les chercheurs formateurs. Marcel Jaeger montre avec finesse, la valeur heuristique des savoirs d'expériences dans le champ de l'intervention sociale. Il nous demande de mettre en avant l'implication des personnes concernées et de développer leur pouvoir d'agir. Pour que cela puisse marcher dans le futur, il faut que la relève puisse être formée à la pratique de ces types de recherche, avec un véritable programme scientifique.

Cette discussion est largement abordée, dans la troisième partie intitulée « Les façons de faire : un nouveau rapport aux personnes » qui concerne « la reconnaissance des

interlocuteurs, tout particulièrement lorsque la situation les place dans une position de vulnérabilité ». Il n'est pas facile de passer de l'oral à l'écrit. Ce qui est difficile note Marcel Jaeger est que parfois les travailleurs sociaux ne se sentent pas légitimes de pouvoir produire de la connaissance, voire de faire de la recherche et parfois, ils ont des difficultés à restituer leur pratique, d'où : « les façons de faire, sans les façons de dire ».

Cette troisième partie aborde plusieurs autres thématiques intéressantes en rapport avec les pratiques du travail du social : de la participation au développement de pouvoir d'agir, les voies de l'innovation, du projet au parcours, de l'urgence à l'accompagnement au long cours, l'accompagnement préventif, les responsabilités croisées, du clivage sanitaire et social à l'approche globale, violence et travail social, du contrôle à l'évaluation et enfin les formations, entre compétences spécifiques et la transversalité. Pour toutes ces thématiques, Marcel Jaeger s'est efforcé de les historiciser, d'apporter son savoir, en les interrogeant à partir des textes législatifs, en les confrontant, et ensuite, en montrant le chemin de la pratique. L'exemple de cette démonstration nous est donné avec le terme d'usager, dont la terminologie ne s'accompagne pas de définitions claires dans les textes officiels. Il en est de même « de la participation et du pouvoir d'agir », deux termes qui lui sont chers, et qui sont largement développés dans cet ouvrage. Il rappelle comment le terme de participation inscrit dans l'histoire de la Révolution française et des valeurs démocratiques a fait l'objet « d'un rappel tardif dans l'organisation de l'aide à autrui » et comment le législateur a donné une place à part à cette notion. Pour mieux expliciter ses propos, il revient sur les textes législatifs, qu'il appelle « zones de réactivation de la notion de participation » : notamment la première version de la Charte sociale européenne, le 18 octobre 1961, la Charte européenne du 3 mai 1996, la nouvelle approche internationale des catégories, la loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale, tout en rappelant l'importance de la loi du 30 juin 1975, le décret du 17 mars 1978, la loi du 11 février 2005, le décret du 15 mai 2007 et aujourd'hui le décret du 25 avril 2022.

Ce rappel juridico-historique montre l'évolution de ce mot en le contextualisant selon les époques, puisque son sens a beaucoup évolué en le comparant à aujourd'hui, où la participation « des personnes accueillies s'étend à la formation, à la recherche ». En effet, comme le souligne Marcel Jaeger dans cette troisième partie « il ne s'agit plus seulement d'impliquer ces personnes dans les décisions qui les concernent directement, mais de les associer à des projets intéressant l'ensemble de la société ». Les autres termes largement développés sont : l'innovation, et aussi l'évaluation, avec la même méthode pédagogique que celui de la participation. Marcel Jaeger se livre, ici à une démonstration pédagogique au service des professionnels du social. Pour clore cette troisième partie, Marcel Jaeger y aborde, les formations, entre le développement de compétences spécifiques et la transversalité. Partant de l'approche historique de la construction des formations en travail social, il y développe le changement radical dans la conception des formations en travail social notamment « l'extension de périmètre de l'intervention sociale, avec des politiques plus offensives dans les domaines de l'accompagnement à domicile, la multiplication d'initiatives relevant de l'économie sociale et solidaire ».

Enfin la quatrième partie traite de « l'avenir de l'action sociale : agir dans l'incertitude ». Pour Marcel Jaeger nous vivons une grande crise endémique, dont les racines sont profondes et anciennes, renvoyant les travailleurs sociaux à une double impuissance. D'un côté le manque de moyens et de l'autre la perte de sens. Mais cette double impuissance ne les empêche pas de défendre des savoirs d'interventions spécifiques. Une défense des savoirs qui se fait dans l'incertitude par rapport à l'avenir des connaissances produites dans le champ qui, en soi, paraissent multidisciplinaires. Cette quatrième partie s'intéresse à nos préoccupations actuelles de la disciplinarisation du champ de l'intervention sociale. Question ancienne traitée par AFFUTS depuis plusieurs années et dont nous avons repris le flambeau l'année dernière avec le « groupe de 13 », afin de réfléchir à la construction d'une discipline sciences humaines et sociales-travail social.

On ne peut négliger le moment fort posé par la conférence de consensus par rapport à la place de la recherche/en/dans/sur le travail social et celle de la disciplinarisation de ce champ. Ce rappel peut paraître redondant, mais nécessaire dans la compréhension du combat actuel sur la discipline dans le champ du social.

En effet, la conférence de consensus sur « la recherche en/dans/sur le travail social », dont Marcel Jaeger a été le fer lance, a ravivé les débats autour de la recherche et des questions disciplinaires. Les conclusions de cette conférence[1] ont montré :

- Qu'il était important de construire une formation doctorale dans le champ du travail social : « un réseau doctoral sera un facteur de développement de la recherche dans les établissements de formation en travail social, en liaison avec les universités ». Cette formation doctorale « devrait permettre d'ouvrir des perspectives attractives et valorisantes pour les travailleurs sociaux, de même qu'elles pourront avoir des effets bénéfiques pour les personnes accompagnées au titre de l'action sociale et médico-sociale ». À l'issue de la conférence de consensus, il y a eu au Cnam, la création de deux spécialités doctorales, « sciences de l'éducation travail social et sociologie travail social » dont je suis le responsable aujourd'hui. À ce jour aucun autre établissement de l'enseignement supérieur, ne prépare les étudiants au doctorat travail social. Si le doctorat renvoie à la capacité d'un groupe d'acteurs professionnels de produire une expertise sociale constituant une discipline universitaire, on peut s'étonner qu'il y ait un doctorat travail social sans penser à créer une filière disciplinaire travail social. Aucun doctorat ne peut exister s'il n'est pas intégré dans des champs disciplinaires, eux-mêmes institutionnalisés dans le cadre des universités.
- Qu'il existe des « savoirs professionnels, mais qui ne sont pas toujours reconnus pour deux raisons :
  - ➔ D'une part, « ces savoirs ne constituent pas un corpus homogène. Ils se présentent sous des formes multiples. Il importe de les identifier, de les caractériser, car ils varient en fonction des positionnements théoriques et des situations sociales des praticiens ».

1. M. Jaeger (dir.), *Conférence de consensus. Le travail social et la recherche*, Paris, Dunod, 2014.

- ➔ D'autre part, « ce sont souvent des savoirs tacites qu'il convient d'expliciter. Ils sont trop peu formalisés, surtout en France. Leur défaut d'énonciation claire et structurée entraîne un manque de visibilité, une dévalorisation et une absence de légitimité institutionnelle dans les deux champs de la recherche et du travail lui-même. »
- ➔ La question étant : comment formaliser ces savoirs ? Comment expliciter ces savoirs en errance, non disciplinés ? La proposition du jury a été de créer « un corpus des savoirs théoriques et méthodologiques adapté au travail social. Pour cela, il est important de créer des lieux de réalisation et de diffusion de ce type de recherches (laboratoires, revues associations de chercheurs) et développer des compétences des travailleurs sociaux en matière de recherche ». Bien entendu sauf avis contraire, ces lieux existent mais le manque de financement, et le manque de reconnaissance universitaire des institutions de travail social, qui ne peuvent pas répondre à des appels d'offres de recherche nuisent au développement de ces lieux.

- Le jury, s'est aussi prononcé sur « le statut de travail social comme discipline plus que comme science. Il s'agit de construire un champ disciplinaire spécifique », comme dans plusieurs pays dans le monde. Ils ont souligné que « le travail social pouvait s'émanciper vis-à-vis d'une dépendance à des sciences sociales constituées formellement comme des disciplines, en s'inscrivant comme un champ spécifique à dimension interdisciplinaire ».

Le processus des États généraux en 2013 et les orientations du plan d'action pour la reconnaissance et la valorisation du travail social ont abouti à des propositions parmi lesquelles figurait, là encore, la création progressive d'une discipline universitaire en travail social. Il a été proposé « de créer progressivement une discipline universitaire en travail social avec deux chaires supplémentaires en travail social ». Dans la continuité du plan, les travaux du Haut conseil du travail social ont permis d'avancer dans ce sens avec l'adoption de la définition française du travail social et son inscription dans le Code de l'action sociale et des familles. Aujourd'hui, le *Livre vert* du Haut Conseil du travail social a reformulé la nécessité de réfléchir à la discipline sciences humaines et sociales travail social. Il en est de même du rapport de l'IGAS, qui, en juillet 2022, fait la même proposition. Cette question se trouve également sur les tablettes du *Livre blanc* en cours de réalisation.

Il ne peut y avoir de discipline sans filière. Pour cela, il y a donc également lieu de réfléchir à une réarchitecture de la formation. Cette réflexion ne peut occulter la question disciplinaire via la question d'une filière complète, si on veut être cohérent jusqu'au bout afin de ne pas retomber à ce qui avait été souligné par Marcel Jaeger en 2012

dans le rapport sur la coopération entre les établissements de formation préparant aux diplômes de travail et les universités[1] :

> « Même si les formations sociales en France se distinguent par leur organisation autonome, séparée des universités, elles se sont développées selon des modèles et les logiques très hétérogènes, au point que l'on finit par ne plus cerner les raisons de la juxtaposition de formules tantôt très ancrées dans le monde professionnel, tantôt adossées voire intégrées à des universités ; il faut pouvoir tirer des leçons des expériences passées, de façon à ne pas répéter les échecs et les impasses, mais aussi comprendre pourquoi des formules intéressantes sont restées sans suite. »

Il est évident que, pour dépasser ces incohérences, il faut repenser le système d'enseignement du travail social en France, en tentant de discipliner ces différents savoirs dans un champ disciplinaire clairement identifié. Lorsque la sociologie est devenue une discipline, elle n'avait aucune tradition, c'était un champ neuf, et les sciences humaines en général étaient caractérisées par leur « surgissement multiple[2] ». Or le travail social a une tradition depuis de nombreuses années pour passer d'une discipline de l'enseignement pratique à une discipline académique entière.

Enfin, l'ouvrage de Marcel Jaeger apporte une attention particulière aux mutations sociétales et apporte des réponses nécessaires aux praticiens du social. Chaque partie est conçue du point de vue pédagogique pour rappeler dans un premier temps aux professionnels des apports théoriques qui partent de l'histoire et dans un deuxième temps, apporte des solutions pour aider les professionnels à se situer dans leurs pratiques. Cet ouvrage qui est une « intrication des problématiques », tel que l'annonce son auteur, pose des questionnements, des hypothèses de travail et apporte des solutions pour un mieux-être des personnes concernées et des professionnels.

1. M. Jaeger, *La Coopération entre les établissements de formation préparant aux diplômes de travail social et les universités*, Rapport, Direction générale de la cohésion sociale (DGCS), ministère des Affaires sociales, 2012.

2. J. Schlanger, « Fondation, nouveauté, limites, mémoire », *Communications*, n° 54, 1992, p. 289.

Introduction

Le sous-titre de ce volume, « Sens et non-sens de l'intervention sociale » vaut reconnaissance de dette à Maurice Merleau-Ponty[1]. Il suggère deux versants réversibles du monde du travail social et plus largement de l'intervention sociale. La formule a l'inconvénient de présenter deux options incompatibles dans l'analyse de la situation actuelle des dispositifs et des métiers de l'aide à autrui. En fait, cette dualité apparente oblige d'emblée à accepter la complexité et l'idée centrale d'une tension entre, d'une part, les principes qui fondent l'engagement professionnel et bénévole dans l'action sociale, d'autre part les obstacles à leur réalisation.

Dans l'idéal, pour l'achèvement d'un processus de professionnalisation de l'aide à autrui et une plus grande pertinence des actions menées, on aimerait bien disposer d'un corps de doctrine stabilisé, qui guide et enthousiasme les professionnels du lien social... Au lieu de cela, nous avons un monde « indiscipliné[2] », fait de paradoxes[3], de tensions permanentes... Et c'est bien ainsi. Il est vain d'imaginer la tranquillité d'un travail social « positif », comme on parle d'éducation positive. Il est tout aussi illusoire que de s'adosser à des certitudes héritées des grilles de lecture idéologiques héritées des années soixante. Le contexte ne s'y prête plus. Est-ce tout simplement possible, compte tenu de la nature de cette activité ? Et surtout, le voudrait-on vraiment ?

Ce serait tentant de concevoir une variante : un travail social des Lumières, auréolé des valeurs universalistes combinées avec les avancées des sciences sociales, dans la continuité du projet démocratique. Les références essentielles restent la liberté, le sens

1. M. Merleau-Ponty, *Sens et non-sens*, Genève, Les Éditions Nagel, 1948 ; rééd. Paris, Gallimard, 1996.
2. J.-L. Laville, A. Salmon, *Pour un travail social indiscipliné. Participation des citoyens et révolution des savoirs*, Toulouse, Érès, 2022.
3. M. Autès, *Les Paradoxes du travail social*, 2e éd., Paris, Dunod, 2013.

critique, l'égalité, le respect des différences, la curiosité intellectuelle, la valorisation des connaissances, mais aussi l'acceptation de l'incertitude et du conflit, la solidarité... Pourtant, rien ne s'est passé exactement comme chacune et chacun l'espérait. Même la célébration des Lumières qui a servi à désigner l'époque préparant la Révolution française est discutée :

> « Qu'il s'agisse des ambivalences de l'autonomie individuelle, des potentialités et des dangers de l'exploitation de l'environnement, ou encore de l'autonomisation de l'ordre marchand, il est impossible d'identifier « les Lumières » à une position unique. Au contraire, elles se caractérisent par l'intensité de débats contradictoires et critiques. On y trouve aussi bien les germes d'un optimisme rationaliste, technophile et économiste, que les fondements d'une réflexivité inquiète, d'une conscience écologiste précoce et d'une critique de l'économie politique[1]. »

Il nous faut donc faire un point de situation plus sous l'angle de l'histoire des idées dans le travail social, en mettant l'accent sur des interrogations toujours ouvertes. C'est pourquoi je synthétise ici des réflexions que j'ai eu l'occasion de développer ces dernières années avec le double souci d'aider à la transmission d'un socle de références et de mettre en débat une perception de l'avenir.

Tout d'abord, les bouleversements que nous vivons aujourd'hui, obligent à porter une attention très forte aux mutations sociétales marquées par des attentes nouvelles, des déficits de réponse, une intrication de problématiques... Celles-ci ont des répercussions sur les politiques publiques avec lesquelles plusieurs thématiques occupent une place centrale : la participation et le développement du pouvoir d'agir, la pair-aidance, l'inclusion, la notion de parcours, les dispositifs d'accompagnement global, l'évaluation non seulement de l'activité, mais de l'impact social des projets menés...

Dans un contexte d'incertitude généralisée, chacun de ces points fait débat, annonce de nouvelles orientations et interroge la conception même de l'accompagnement.

Les enjeux pour l'avenir des institutions sont d'une telle importance que la référence à la loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale ne peut plus se réduire à un besoin de se conformer à des normes, mais conduit à cerner une ère « post-2002-2 », déjà bien avancée.

Cette actualité oblige aussi à prendre du recul, pour la mettre en perspective historiquement et rappeler les principes qui fondent les transformations de l'action sociale et médico-sociale.ne peut faire faire l'économie d'une réflexion plus large.

Dans cet esprit, il a existé quelques textes de référence pour l'action sociale et médico-sociale, qui ont continué de faire date une quarantaine d'années plus tard. Nous ne parlons pas ici des nombreux dictionnaires, guides..., ni des essais marqués souvent par des orientations partisanes. Tous, par définition, ont une durée de vie limitée.

Deux ouvrages au moins ont donné plus de hauteur dans la compréhension des principes à l'œuvre dans les politiques publiques et dans les pratiques des professionnels : Bernard

1. A. Lilti, *L'Héritage des Lumières, Ambivalences de la modernité*, Paris, Seuil/Gallimard, 2022.

Lory, *La Politique d'action sociale* (1979), Jacques Fournier et Nicole Questiaux, *Le Traité du social* (1980). Cependant, ces livres ont été écrits par des hauts fonctionnaires et il manquait deux connexions : l'une avec des chercheurs et universitaires, l'autre avec les professionnels du travail social. Nicole Questiaux a été rendue célèbre par son « adresse aux travailleurs sociaux » et dont il n'y a jamais eu, depuis, d'équivalent. Mais, comme pour le *Traité du social*, les lecteurs y ont vu plus la contribution d'énarques que celle d'intervenants directement impliqués dans les réalités de l'action sociale.

Ces constats expliquent l'intérêt d'un nouveau projet éditorial. Le contexte s'y prête particulièrement. Au moment, où tous les acteurs alertent sur la baisse d'attractivité des métiers de l'aide à autrui, une idée rassemble les professionnels, comme les responsables politiques, les employeurs, les personnes accompagnées... : la crise de ces métiers ne se résoudra pas seulement par des augmentations salariales, des améliorations statutaires, ni par des changements dans les organisations de travail ; elle interroge le sens, par la difficulté à trouver des points de repère, déjà sous l'angle des principes, ensuite des pratiques effectives et de la difficulté à combler les écarts entre les deux.

Il s'agit donc de proposer une somme, avec des entrées thématiques, qui puisse aider à identifier les évolutions de l'action sociale et médico-sociale, avec des approches ouvertes sur des points qui continue de faire débat.

Par exemple, comment promouvoir des valeurs d'humanité, de démocratie, de reconnaissance de l'autre comme sujet de droit à part entière si le supposé citoyen est identifié par ses particularités et placé comme usager dans des filières, des catégories d'institutions, des dispositifs spécialisés ? Mais comment aussi ne pas avoir besoin de points de repère pour concevoir et mettre en place un accompagnement qui, tout en passant par le détour d'une dépendance à tel ou tel dispositif, aidera les personnes en difficulté dans l'accès à une citoyenneté sociale et politique ?

Problème épineux qui ne saurait se régler par la seule dénonciation de la stigmatisation et de l'exclusion. Les personnes directement concernées rappellent souvent qu'elles ont besoin d'être « traitées » comme les autres, mais qu'elles ont aussi besoin que leurs difficultés soient prises en considération dans leur singularité.

Dernier point très important : pour les professionnels, la recherche de sens est plus que jamais à l'ordre du jour. Elle réapparaît chaque fois qu'une activité, ici le travail social, est percutée par des périodes de crise. C'est l'occasion d'avoir une pensée pour le linguiste Algiras Julien Greimas[1], qui mettait cette préoccupation au cœur de ses travaux, en suggérant déjà que la quête de sens est d'abord une recherche de clarification. Du coup, l'approche par la sémantique a autant d'importance que la définition de points de repère juridiques et institutionnels ; de même que le renvoi à des contextes et à des situations qui, à chaque fois, obligent à penser les transformations qui les rendent souvent inattendues.

1. A. J. Greimas, *Du sens*, Paris, Le Seuil, 1970.

PARTIE I

Les professionnels du lien social en recherche de sens

- **Chap. 1** Action sociale et travail social 7
- **Chap. 2** Travail social et intervention sociale 15
- **Chap. 3** Travail social et économie sociale et solidaire 21
- **Chap. 4** Travail social et santé publique 29
- **Chap. 5** Aidants professionnels, aidants informels, pairs aidants 41

Chapitre 1

Action sociale et travail social

La notion d'action sociale évoque un processus dynamique qui ne se réduit pas à des aides monétaires : elle regroupe un ensemble large de moyens permettant aux personnes en difficulté d'être protégées, mais aussi d'acquérir, de préserver ou de retrouver leur autonomie. Elle se distingue de la protection sociale, axée sur les dispositifs de réponse à des risques (en ce sens, l'action sociale la prolonge), et de l'aide sociale qui recouvre des prestations en nature ou en espèces. Le travail social qui se caractérise principalement par l'intervention de professionnels est donné comme un des moyens de l'action sociale.

En 2000, le Code de la famille et de l'aide sociale (CFAS) est devenu le Code de l'action sociale et des familles (CASF). Outre la mise au pluriel et en seconde position du mot famille, qui marque le passage de la référence à une valeur à la prise en compte de la diversité des formes d'organisation familiales, le changement sémantique, avec l'introduction du mot action, indique la volonté de dépasser l'évocation d'une aide passive, notamment à travers ce que l'on a appelé « l'aide alimentaire ». L'objectif étant de créer les conditions de l'exercice de la citoyenneté des personnes, le mot « action » met en avant un mouvement qui englobe une pluralité de formes d'intervention en y associant, autant qu'il est possible, les personnes concernées.

Cependant, il aura fallu attendre la loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale pour que le législateur s'avise, pour la première fois, d'en donner une définition : elle « tend à promouvoir, dans un cadre interministériel, l'autonomie et la protection des personnes, la cohésion sociale, l'exercice de la citoyenneté, à prévenir les exclusions et à en corriger les effets. Elle repose sur une évaluation continue des besoins et des attentes des membres de tous les groupes sociaux, en particulier des personnes handicapées et des personnes âgées, des personnes et des familles vulnérables, en situation de précarité ou de pauvreté, et sur la mise à leur disposition de prestations en

espèces ou en nature. Elle est mise en œuvre par l'État, les collectivités territoriales et leurs établissements publics, les organismes de sécurité sociale, les associations ainsi que par les institutions sociales et médico-sociales ». Bien évidemment, elle est mise en œuvre, au sein de ces structures et dispositifs, par des « acteurs » qui vont des travailleurs sociaux et intervenants sociaux aux bénévoles, militants, jusqu'aux pairs aidants et personnes accompagnées elles-mêmes.

En ce sens, l'action sociale est le fait d'interactions qui impliquent d'identifier les principes mis à l'œuvre et les pratiques qui sont censées les décliner. D'où le choix du titre de ce livre. Pour autant, la question des périmètres reste complexe : elle ne favorise pas la lisibilité du champ, ni la compréhension par la population générale, voire par les professionnels eux-mêmes des subtilités, du fonctionnement de cet univers.

Une définition en question

Le travail social, qui ne se résume pas à la seule action des travailleurs sociaux, est un champ d'action dont l'utilité sociale semble acquise : des racines anciennes et solides, un espace professionnel structuré, des compétences renforcées par des formations professionnelles et universitaires, le développement d'activités de recherche, une reconnaissance politique par l'existence d'un Haut Conseil qui lui est dédié. Enfin, il procède de valeurs non seulement chargées d'humanisme, mais fondatrices d'une conception démocratique du lien social. Pourtant, cette représentation largement positive d'un secteur bien installé de l'aide à autrui contraste avec la permanence, depuis ses origines, d'interrogations sur sa finalité, sur sa structuration et sur sa place au sein d'un ensemble beaucoup plus large de formes d'intervention en liens avec des questions de santé, d'éducation, de justice, de logement, d'insertion dans la vie économique... De plus, il existe aujourd'hui des éléments de crise assez inédits, sur fond de diversification des missions et de multiplication des acteurs, qu'il s'agisse d'intervenants professionnels, d'aidants non professionnels et de personnes directement concernées au titre de leur situation sociale et de leurs difficultés personnelles.

Ainsi, le travail social est confronté à des incertitudes de plus en plus fortes quant à son avenir : des tensions tant en son sein qu'avec les décideurs, une tendance depuis plusieurs années à une baisse du nombre de candidats à l'entrée des établissements de formation en travail social, des injonctions pressantes à répondre à de nouveaux défis sociétaux : massification de la pauvreté et de la précarité, vieillissement de la population, isolement des individus, remise en cause des valeurs démocratiques par des basculements dans la radicalité des comportements, multiplication de problèmes psychopathologiques...

En fait, depuis longtemps, le travail social est traversé par une crise de légitimité, qui se traduit par une démobilisation de beaucoup de professionnels et par une baisse d'attractivité des métiers du social. Ces données, à la croisée de la crise plus générale de l'État-providence, renvoient au poids des contraintes budgétaires, mais surtout à un

rapport très particulier que les travailleurs sociaux entretiennent avec leurs institutions et avec les politiques : des attitudes de repli, des discours critiques marqués par l'héritage idéologique des années 1960 et 1970, l'expression d'un malaise qui alimente, à travers des phénomènes de souffrance au travail, une polarisation sur les risques psychosociaux, le manque de reconnaissance, quand ce n'est pas le sentiment d'être maltraités.

À la suite de la conférence nationale de lutte contre la pauvreté en décembre 2012, la nécessité de repenser la place du travail social a conduit à une tentative de « refonder le travail social ». Le Plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale, présenté en janvier 2013, a ainsi été le point de départ du long processus des États généraux du travail social. Dix ans plus tard, les mêmes interrogations demeurent, mais avec l'émergence de nouvelles thématiques. De ce fait, plutôt que de parler d'une « crise rampante » du travail social, il convient de se pencher sur de nouvelles formes de préoccupations qui relèvent aussi bien de facteurs exogènes (mutations sociétales, redéfinition des priorités des politiques publiques, impact du contexte international...) que des dynamiques internes au champ du travail social et de l'intervention sociale.

Ces difficultés n'empêchent pas de souligner les ressources propres à ce secteur professionnel, les capacités d'innovation, l'émergence de la recherche en travail social à partir de la valorisation de savoirs d'action, l'implication dans des formes de solidarité qui ne se réduisent pas au mandat confié à des experts ou à des techniciens, ainsi qu'ils sont parfois perçus. Encore faut-il définir le périmètre et la structuration de l'ensemble singulier des métiers du travail social et de l'intervention sociale », car il s'agit d'un ensemble très segmenté et aux contours assez flous.

En effet, le travail social est constitué par une mosaïque de professions et d'identités revendiquées. Il est issu de plusieurs histoires et comporte plusieurs composantes. Il s'agit d'un secteur à géométrie variable et traversé par des clivages de tous ordres, d'abord, d'un point de vue statutaire, ensuite du point de vue de l'histoire et des cultures professionnelles.

En procédant par addition, nous arrivons à des chiffres considérables, mais qu'il faut décrypter. Ainsi, selon la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques, la France métropolitaine compterait 1,3 million de travailleurs sociaux, au sens large du terme. Ces professionnels, pour 40 % d'entre eux, travaillent auprès de particuliers employeurs, comme les assistants maternels à la journée, les gardes d'enfants à domicile ou les aides à domicile. Il est assez remarquable que, dans cet ensemble, le nombre de travailleurs sociaux relevant des catégories les plus connues est très inférieur à ce total : 33 500 assistants de service social[1] (contre 40 400 en 2002), 97 900 éducateurs spécialisés (contre 99 000 en 2002).

1. Même si ces professionnels sont très majoritairement des femmes, à l'exception des éducateurs techniques spécialisés, le législateur et à sa suite les services de l'État ont consacré l'usage du masculin dans la terminologie.

Le processus de segmentation est allé très loin : treize certifications réglementées par le Code de l'action sociale et des familles, mais il existerait environ cent cinquante diplômes dédiés à l'accompagnement social des enfants et des adultes. La situation fait que, souvent, ni les personnes supposées bénéficier des prestations, ni beaucoup de professionnels ne parviennent à s'y retrouver. Le problème des repères se double ainsi d'un manque de visibilité qui accroît le manque de reconnaissance dont se plaignent bon nombre de travailleurs sociaux.

Les difficultés de compréhension des logiques présidant à cet émiettement sont telles que le doute s'est instillé puis installé, à l'instar de ce qui s'était produit dans le domaine de l'éducation spécialisée : l'ancien éducateur Maurice Capul et Michel Lemay, psychiatre connu pour avoir écrit notamment *J'ai mal à ma mère*, ouvraient en 1997 leur somme de plus de quatre cents pages, *De l'éducation spécialisée*, par une phrase inattendue : « L'éducation spécialisée existe-t-elle ? On peut en douter. » Pour le travail social, même s'il existe une littérature abondante sur le travail social, un Conseil supérieur du travail social depuis 1984 et des instituts régionaux de formation de travailleurs sociaux depuis 1986, le doute s'est d'autant plus installé que plusieurs catégories de professionnels, notamment dans le domaine de l'éducation spécialisée, ne se reconnaissent pas dans cette appellation.

Selon la définition adoptée par l'ONU en 1969, les travailleurs sociaux sont des professionnels effectuant un « service social » visant à l'adaptation réciproque des individus et de leur milieu social. Le numéro historique de la revue *Esprit* en 1972 s'est fait l'écho d'une évolution de la terminologie : « Toute action organisée qui vise à réduire une inadaptation quelconque ou qui est (explicitement ou implicitement) préventive de l'inadaptation d'un individu ou d'un groupe » ; définition étendue dans ce même numéro aux actions auprès des individus et groupes dits « adaptés », qui peuvent eux aussi basculer, de façon à y inclure les animateurs, les assistants de service social, les conseillers conjugaux, les psychologues...

En réalité, l'expression générique « travail social », utilisée souvent par commodité de langage, englobe une mosaïque de professions, le mot travail rompant avec l'évocation de l'aide bénévole, dont l'objet est l'aide et l'accompagnement des personnes en difficulté, quels que soient leur âge ou leur situation (handicap, pauvreté, précarité, addictions...). Pendant longtemps, l'appellation n'a concerné que les assistants de service social, dont le diplôme, issu de la profession infirmière, est le plus ancien.

Aujourd'hui, quatre dimensions renvoient à plusieurs catégories professionnelles dont les diplômes, à une exception près, ont été créés dans les années 1960-1970 :

- **l'action sociale**, avec les assistants de service social (1932 pour le brevet de capacité, 1938 pour le diplôme d'État) et les conseillers en économie sociale familiale (1973) ;
- **l'action éducative**, avec les éducateurs spécialisés (1967), les moniteurs-éducateurs (1970), les aides médico-psychologiques (1972), les éducateurs de jeunes enfants (1973), les éducateurs techniques spécialisés (1976) ; il faut ajouter les éducateurs de l'administration pénitentiaire, les éducateurs de la protection judiciaire de la jeunesse,

mais ceux-ci relèvent d'un autre ministère que celui actuellement en charge de l'action sociale et médico-sociale ;

- **l'intervention à domicile**, avec les travailleuses familiales (1974) devenues en 1998 les techniciens de l'intervention sociale et familiale, les aides à domicile (1988) devenues en 2002 les auxiliaires de la vie sociale, qui ensuite ont fusionné avec les aides médico-psychologiques et les « accompagnants des élèves en situation de handicap » pour la création du diplôme d'État d'accompagnant éducatif et social (2016) ;
- **l'animation**, avec un éventail de qualifications parmi lesquelles le diplôme d'État de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, qui a remplacé en 2006 le diplôme d'État aux fonctions d'animation (1979).

Ces différentes catégories se sont juxtaposées historiquement, sans que s'instaure une véritable concurrence, du moins à niveau égal de formation. Les relations sont plus compliquées lorsque, dans une même filière, les personnels ont le sentiment de remplir les mêmes fonctions avec des statuts et des salaires différents. Tel est le cas de la différenciation parfois difficile entre le moniteur éducateur et l'éducateur spécialisé : le premier est censé assurer principalement l'organisation de la vie quotidienne d'enfants ou d'adultes en institution. Il ne requiert pas une qualification aussi importante que l'éducateur spécialisé. Mais l'existence de la catégorie professionnelle de moniteur-éducateur a toujours été contestée. Le développement du métier de moniteur-éducateur reste encore perçu comme une déqualification des professions éducatives au motif que les moniteurs-éducateurs font le même travail que les éducateurs spécialisés, à un moindre coût.

Le plus souvent, les diplômes d'État ont correspondu à une logique de ciblage de publics ; cela a été le cas pour les éducateurs de jeunes enfants, pour les éducateurs techniques spécialisés et pour les aides médico-psychologiques dont la qualification avait été conçue à l'origine pour accompagner des personnes polyhandicapées accueillies spécifiquement dans les maisons d'accueil spécialisées, avant de devenir le niveau élémentaire de la filière éducative.

En fait, derrière leur diversité, ces formations sont toutes devenues généralistes du point de vue de la destination des interventions et des publics considérés. Malgré les identités professionnelles qui se sont parfois enkystées, toutes ces qualifications ont pu être regroupées administrativement sous l'appellation générique « travail social ». Par ailleurs, le recours extensif à cette appellation a des conséquences sur la représentation que les professionnels se font de leur activité, avec une meilleure image que celles véhiculées dans le passé, telles les « gardiennes d'enfants », les « aide-ménagères »... Enfin, la qualification de travailleur social est revendiquée par les partisans d'une transversalité des formations, par ceux qui y trouvent de quoi penser l'unité de leurs pratiques ; par exemple, les professionnels des services d'action éducative en milieu ouvert se reconnaissent souvent dans cette appellation générique, car ils sont recrutés indifféremment avec le diplôme d'assistant de service social ou celui d'éducateur spécialisé.

Une des raisons de cette situation est que la profession d'assistant de service social a beaucoup évolué. Ces professionnels que l'on a eu coutume de dire héritier des dames patronnesses du XIXe siècle, puis des infirmières-visiteuses et des surintendantes marquées par le catholicisme social, ne se limitent plus seulement à l'instruction des décisions pour l'accès aux prestations et aides financières. Après l'infléchissement vers une approche plus compréhensive des situations et la méthodologie individualisante du *case-work* dans les années 1950, leur activité relève de plus en plus de ce qu'on appelle aujourd'hui la médiation sociale, cette dimension étant désormais explicitement mentionnée dans le domaine de compétences n° 4 de leur diplôme d'État. Dans la même dynamique, le référentiel de formation des assistants de service social insiste depuis 2004 sur l'importance de l'implication dans les partenariats, de la participation à la vie locale et associative. Les missions de ces professionnels s'étendent aux dispositifs du développement social tout en comportant un volet pédagogique et éducatif.

Ainsi, l'éclatement des catégories professionnelles impliquées a, paradoxalement, étendu et banalisé l'usage de l'expression « travail social ». Celle-ci donne une unité à un ensemble de métiers ; unité illusoire si l'on envisage une représentation commune du travail effectué, mais fondée si l'on considère les liens étroits dans une pratique d'équipe pluridisciplinaire en prise avec le milieu social (travail à domicile, pratiques de développement social...), et dans tous les cas, problématique et parfois difficile à assumer.

L'hétérogénéité des cultures professionnelles

La définition du travail social introduite dans le Code de l'action sociale et des familles par le décret du 6 mai 2017 insiste sur un point commun à tous les métiers concernés : « Le travail social s'exerce dans le cadre des principes de solidarité, de justice sociale et prend en considération la diversité des personnes bénéficiant d'un accompagnement social. » En ce sens, chaque catégorie professionnelle contribue à l'objectif de solidarité dans une visée démocratique. Cependant, la façon de s'y prendre est assez différente selon, par exemple, que la priorité est donnée à l'accès à des droits ou au renforcement d'un tissu relationnel.

Le phénomène le plus net est le tiraillement de chaque corps professionnel entre plusieurs traditions. Les éducateurs spécialisés sont pris entre, d'une part, un courant rééducatif axé sur le renforcement du lien social, donnant la priorité à l'environnement, à la vie des groupes, à l'action collective, dans une grande proximité avec l'héritage de l'éducation populaire, et, d'autre part, un courant psychothérapique orientant la relation éducative autour du développement de la personnalité, avec des références appuyées à la psychanalyse. Les deux idées finissent par se rejoindre : beaucoup de travailleurs sociaux sont très attachés à ce qu'ils appellent la « clinique éducative » ou la « clinique psychosociale » pour mieux insister sur la composante relationnelle, intersubjective, voire psychothérapique de l'accompagnement social et éducatif.

Cette thématique rappelle l'ancrage historique de ce secteur professionnel dans l'héritage de la psychologie et de la psychiatrie de l'enfant. Une des illustrations en est le rôle prééminent des psychiatres dans la création des centres de formation en travail social et tout particulièrement les écoles d'éducateurs spécialisés.

Cependant, au-delà des questions de reconnaissance et de statut, à tous les niveaux, domine une indécision quant au mandat confié aux travailleurs sociaux, à ce qui est attendu de leur positionnement : une expertise de qualité fondée sur leur proximité avec les publics, donc sur l'existence d'un savoir spécifique dont chacun attend une reconnaissance sociale ; mais aussi une implication, un engagement personnel, fort, au quotidien, dans des relations intersubjectives. En l'occurrence, lorsqu'est avancée l'idée d'une expertise spécifique, inscrite dans le référentiel de certaines formations, il existe plusieurs conceptions qui, dans leur diversité, voire dans leurs oppositions, suscitent des tensions entre des postures professionnelles très différentes.

Jean-Christophe Barbant a élaboré une typologie qui traduit bien cette diversité :

- **le modèle des expertises du développement social**, lié aussi à la question de l'urgence sociale et qui démarque des pratiques anciennes du travail social ;
- **le modèle de l'ingénierie et de la gestion du social**, y compris dans sa dimension économique et financière, souvent négligée, mais centré sur les logiques de dispositifs et sur une culture « corporative » ;
- **le modèle de la production et de la connaissance du social centré sur la recherche**, l'analyse des données du social, avec une visée d'éclairage de la décision publique et de mise à distance des héritages idéologiques de l'intervention sociale ;
- **le modèle de l'intervention sociale d'expertise et du changement social** qui valorise les organisations apprenantes, les acteurs réflexifs, une éthique de la discussion, avec une visée de transformation sociale[1].

Or nous voyons à l'œuvre des logiques que l'on pourrait qualifier de « technicistes », de plus en plus tournées vers les nouveaux modes de raisonnement liés à l'évolution des politiques publiques, y compris avec l'inspiration de la « nouvelle gestion publique »... L'éventail est même plus large. En tenant compte des champs d'activité des travailleurs sociaux et de la diversité de leurs formes d'investissement, il est possible d'identifier une expertise du développement social et de l'urgence sociale, des compétences en termes de recherche ou de contribution à l'élaboration d'orientations politiques, une expertise tournée délibérément vers une visée de changement social, toutes pouvant se combiner dans le cadre de la participation à des dispositifs d'orientation, d'insertion, d'évaluation...

Il est à noter que la capacité d'expertise attendue n'est pas définie de la même manière dans les référentiels de compétences des éducateurs spécialisés et des assistants de service social. Le mot expertise n'apparaît pas dans le référentiel des premiers, tandis

1. J.-C. Barbant, *Sociologie de l'expertise de l'intervention sociale*, Paris, L'Harmattan, 2011.